

## **Initiative «Protection contre le tabagisme passif»**

### **OUI à une meilleure protection sur les lieux de travail, dans toute la Suisse!**

Le SIT recommande d'accepter cette initiative car la protection de la santé des travailleuses et des travailleurs est insuffisante dans une majorité de cantons. À Genève, où les hospitalisations pour affections respiratoires ont diminué de 19% depuis l'introduction de la loi de 2009, cette initiative n'introduira pas de changement, mais dans d'autres cantons, elle permettra une vraie protection contre le tabagisme passif pour les employé-e-s de service, comme à Genève. La loi fédérale actuelle permet en effet des fumoirs avec service et des établissements fumeurs, sous la simple réserve de l'accord volontaire

des serveurs et serveuses. Or le SIT sait bien que cette condition ne pèse pas lourd face aux contraintes du marché du travail, et que beaucoup s'obligent à accepter un poste pour gagner leur vie, au détriment de leur santé.

A l'heure actuelle, 11 cantons permettent des établissements fumeurs sans protection du personnel, et 18 des fumoirs avec service. C'est pour les travailleurs et travailleuses de ces cantons et pour réaffirmer l'importance de la protection du personnel de service à Genève que le SIT appelle à accepter cette initiative.

## **Initiative «Sécurité du logement à la retraite»**

### **NON à une nouvelle injustice fiscale**

La suppression de la valeur locative proposée par cette initiative favoriserait les propriétaires par rapport aux locataires. Et ce serait les plus aisé-e-s des propriétaires qui bénéficieraient de la plus grande baisse d'impôts! Cette initiative favoriserait donc une répartition des richesses encore plus injuste.

Il s'agit du 3<sup>ème</sup> volet de l'offensive lancée par l'Association suisse des propriétaires et la droite pour tenter de mettre en place des baisses d'impôts pour les propriétaires. Les deux initiatives précédentes ont heureusement été refusées par le peuple en mars et en juin derniers.

Pour le SIT, cette troisième initiative doit également

être rejetée, car - en plus d'offrir des cadeaux fiscaux à celles et ceux qui n'en ont guère besoin - elle ne résout en rien les vrais problèmes financiers des retraité-e-s qui perçoivent des rentes ridicules ne leur permettant pas de vivre décemment! Ce sont ces rentes qui doivent être augmentées, plutôt que d'offrir ces rabais fiscaux.

Car ces cadeaux fiscaux - environ 750 millions de francs par an - seraient au final payés par l'ensemble de la population: cette perte aurait pour conséquence un démantèlement des services publics et/ou une compensation par d'autres impôts! Pour la justice fiscale, votons NON à cette initiative.

## **Arrêté fédéral sur la promotion de la formation musicale des jeunes**

### **OUI à la promotion et à l'accès à la culture**

Cet arrêté est un contre-projet à l'initiative «jeunesse et musique» qui a été retirée par les initié-e-s. L'arrêté propose d'inscrire dans la Constitution suisse que la Confédération et les Cantons promeuvent la formation musicale des jeunes, par une adaptation

des programmes scolaires et d'autres moyens.

Le SIT recommande d'accepter cet arrêté qui va dans le bon sens - celui d'un accès à la musique et à la culture pour le plus grand nombre, notamment grâce à l'école publique.